



Tabagisme lieu collectif

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 15 février 2008

Dans la chambre que j'occupe, les toilettes sont dans le couloir et en commun avec tout l'étage. Certaines personnes fument dans ces toilettes continuellement entraînant des désagréments à ceux qui les utilisent après. Qu'est-ce qu'on peut faire si les personnes continuent malgré le dialogue ? Merci de votre réponse

Réponse :

Il nous est difficile de vous répondre avec précision sans savoir de quel type d'habitation il s'agit.

Si cela concerne un hôtel ou une résidence hôtelière, c'est au responsable de l'établissement qu'il revient de veiller au respect de la loi. Et, s'il ne réagit pas favorablement à votre demande, vous devrez déposer une plainte auprès de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale ou du procureur de la République.